



DECLARATION LIMINAIRE

Les risques psycho-sociaux

Le bureau interrégional Force Ouvrière Justice s'interroge gravement sur l'interprétation des textes faite par notre direction interrégionale et les consignes qui en découlent sur différents établissements provoquant des manquements considérables concernant la prévention des risques psycho-sociaux des personnels pénitentiaires.

En effet, **Force Ouvrière Justice** alerte depuis plusieurs mois, lors des instances, du mal être exponentiel des personnels pénitentiaires mais nous nous confrontons à un mur, présentant toujours la même pirouette de « nécessité de service » mais ce mur va devoir prendre ses responsabilités face aux drames à venir.

Dernièrement lors d'une CAPL Disciplinaire de personnels voulant pouvoir prétendre à « leurs » 11 heures de repos intermédiaire (pour être en capacité physique, intellectuelle et psychologique d'effectuer sa mission en sécurité) démontre l'absence totale d'écoute et de respect des rythmes.

De plus nous avons été témoin d'un discours méprisant jeté à ces personnels :

« Si vous êtes fatigué, Monsieur, allez chez le médecin »

Pour FO Justice cela démontre une posture dangereuse pour l'équilibre globale de nos services.

Cet évènement n'est pas isolé. Malheureusement de nombreux pôles ELSP et PREJ nous confirment le non-respect **OBLIGATOIRE des 11h** suite à un retour de mission dont l'ARPEJ est directement responsable mais encore une fois la direction interrégionale en amont donne le « la » ...

Mais comment donner ce bon « la » quand celle-ci reste sourde aux doléances des personnels, aux situations de harcèlement qui perdurent voire si installées qu'elles donnent l'impression d'être validées par notre bienveillante Direction ?

Lors de notre dernier déplacement sur Brest, nous avons pu rencontrer la famille de Frédéric CLEMENT car elle souhaitait échanger avec nous. Le collègue est décédé au mois de Juillet à 56 ans. Nous avons été témoin de la détresse d'une famille qui a vécu avec lui quotidiennement les exigences du métier de surveillant.

Cette famille qui pour son deuil et son souvenir nous a transmis cette lettre à lire à cette hiérarchie afin qu'elle ne soit plus jamais sourde, absente, inconséquente, indifférente ou méprisante. **A bon entendeur !**

Monsieur Luce,

Nous souhaitons vous interpeler, en tant que représentant syndical, sur la situation des conditions de travail à la maison d'arrêt de Brest. Frédéric Clément, surveillant pénitentiaire au sein de l'équipe ELSP, est brutalement décédé le 18 juillet de cette année.

Père, beau-père et compagnon âgé de 56 ans, Frédéric vivait depuis de nombreux mois une situation de travail dégradée: des amplitudes de travail dépassant les limites, des temps de repos non respectés, un régime d'astreintes venant aggraver l'ensemble.

Son engagement, son sens du devoir, sa solidarité avec son équipe n'ont pas fait défaut.

Et pourtant, les répercussions sur sa santé physique et psychique se sont fait de plus en plus visibles notamment la fatigue constante, la difficulté à récupérer, la crainte des accidents de la route. Cela n'a pas été non plus sans conséquences sur sa vie sociale et familiale.

Si maintenant il est trop tard pour Frédéric de remédier aux conditions de travail citées ci-dessus, il n'est pas trop tard pour les équipes ELSP à Brest comme dans les autres maisons d'arrêt.

La situation décrite était connue mais qu'a-t-il été fait pour que cela s'améliore?

Lorsque Frédéric en faisait part auprès de sa hiérarchie la réponse était invariablement que rien ne pouvait être fait. On lui a même rétorqué que, si cela ne lui convenait pas, il pouvait changer de poste. Demande qu'il a effectuée après l'été 2022 mais qui n'a pas été retenue.

L'été 2022, un mauvais souvenir pour lui, pour nous. Un mois d'arrêt de travail suite à une tentative d'explications de la situation auprès de sa hiérarchie. Un échange plus que tendu qui l'a mis à mal jusqu'à devoir consulter un psychologue pour dégonfler son mal être.

Il a ensuite repris ses fonctions tout en faisant les démarches pour partir en retraite le plus rapidement possible, seule solution possible pour lui de se soustraire à ses conditions de vie au travail

Il est difficilement concevable pour nous que le ministère de la justice, garant de l'application des lois, ne les applique pas en son sein.

Comment faire pour que l'application des temps de repos soit au moins respectée?

La raison de service, trop souvent évoquée pour contourner les obligations, ne doit pas être une règle au quotidien à moins de vouloir épuiser les personnels sans s'en soucier.

Nous avons rencontré l'assistante sociale, la psychologue et la directrice rattachées à la maison d'arrêt de Brest.

Nous leur avons fait part de ce qu'a vécu Frédéric durant ces derniers mois d'activité, de ce que nous avons vu et entendu.

Nous faisons maintenant appel à vous pour relayer en son nom. Frédéric n'est certainement pas un cas particulier.

Nous pensons aux agents pénitentiaires, à leur métier si compliqué mais indispensable, à leur environnement impactant.

Derrière les fonctions de chacun, il y a des hommes et des femmes qui méritent le respect et la considération. Nul ne devrait subir son travail et l'exprimer sans que cela soit pris en compte.

La famille de Frédéric CLEMENT

Ses enfants : Loriane, Gaëtan et Marie Clément

Ses beaux enfants : Solène, Alan et Eléna Roué

Sa compagne : Isabelle Roué

UISP - FO Justice RENNES

Le : 30/11/2023

